

## ANNEXE 2025 MOTO-2

### REGLEMENT JEU SMS TNTV 2025

#### **A. ORGANISATEUR, PERIODE ET NOM DU JEU :**

TAHITI NUI TELEVISION « TNTV » (l'Organisateur du Jeu) dont le siège social est situé quartier de La Mission à Papeete, Tahiti, organise du 02/02/2026 au 01/04/2026, un jeu SMS intitulé « MOTO ».

#### **B. MOT CLE**

Le MOT CLE à envoyer par SMS pour participer au Jeu est « **MOTO** ».

#### **C. NUMERO**

Le numéro court auquel le participant au Jeu doit envoyer sa/ses réponses est le **7500**.

#### **D. DATE DU TIRAGE AU SORT**

Le tirage au sort déterminant le gagnant à l'issue du Jeu le « **02/04/2026** »

#### **E. NATURE ET VALEUR DES LOTS A GAGNER**

La dotation prévue pour le Jeu comprend 1 lot pour 1 gagnant :

- **1 moto électrique SURRON LIGHT BEE d'une valeur de 620 000 francs**

#### **G. DEPOT DU REGLEMENT**

Le Règlement Général des jeux SMS 2025 et l'annexe du jeu MOTO sont disponibles au siège de TNTV et déposé chez Me LEHARTEL Gérard, huissier de justice à Papeete. Ces documents sont également accessibles sur [www.tntv.pf](http://www.tntv.pf).

Il est rappelé, que dans l'hypothèse où le lot ne serait disponible ou ne pourrait être fourni au gagnant par le partenaire commercial du Jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté ou pour cas de force majeure, TNTV fera son possible pour demander à son partenaire commercial de remplacer ledit lot par un lot d'une valeur équivalente.